



QUINZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Rapport intérimaire sur l'examen du Programme des activités sectorielles.....	1
II. Composition et objet des réunions sectorielles qui se tiendront en 2002.....	3
III. Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles.....	6
a) Réunion tripartite sur les moyens d'assurer un développement agricole durable grâce à la modernisation de l'agriculture et de l'emploi dans une économie mondialisée (Genève, 18-22 septembre 2000)	6
b) Réunion tripartite sur les pratiques de travail dans les industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement (Genève, 16-20 octobre 2000).....	8
IV. Rapport de la septième session du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant: implications pour l'OIT sur le plan des activités de suivi (Genève, 11-15 septembre 2000)..	9
V. Rapport de la deuxième session du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation à l'égard des créances pour mort, lésions corporelles et abandon des gens de mer (Londres, 30 octobre – 3 novembre 2000)	11

Annexes

I. Composition et objet des réunions sectorielles qui se tiendront en 2002.....	13
II. Déclarations écrites présentées au titre de la quatrième question de l'ordre du jour	15
III. Déclarations écrites présentées au titre de la cinquième question à l'ordre du jour	16

1. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes s'est réunie le 22 mars 2001. Suite au départ de M. Navikas, M. Rimkunas (gouvernement, Lituanie) a été élu président, sur proposition du représentant du gouvernement de la Fédération de Russie, intervenant au nom des membres gouvernementaux de l'Europe centrale et orientale, la proposition a été appuyée par le représentant du gouvernement de l'Allemagne, au nom des membres gouvernementaux des PIEM. Le vice-président employeur et le vice-président travailleur étaient M. Jeetun et M. Zellhoefer, respectivement.
2. La représentante du Directeur général (M^{me} Paxton, Directrice exécutive du Secteur du dialogue social) a souhaité la bienvenue aux membres de la commission et félicité le président pour sa nomination. Elle a souligné que, bien qu'elle n'ait pris ses fonctions que depuis quatre semaines, elle a eu d'excellentes occasions de se familiariser avec les orientations générales et les priorités de l'OIT par l'intermédiaire des réunions des commissions du Conseil d'administration. M^{me} Paxton a passé en revue les questions inscrites à l'ordre du jour de la commission et a souligné la pertinence et l'importance de chaque sujet pour les travaux de l'OIT. Elle ne doute pas que les importantes questions qui seront à l'ordre du jour de la commission donneront lieu à une étroite coopération et se réjouit de celle-ci.
3. Les vice-présidents employeur et travailleur de même qu'un certain nombre de représentants gouvernementaux ont félicité M. Rimkunas et M^{me} Paxton de leur nomination.

I. Rapport intérimaire sur l'examen du Programme des activités sectorielles

4. Un représentant du Directeur général (M. Vries Reilingh, Directeur du Département des activités sectorielles) a présenté un rapport oral sur la question à la commission. Il a rappelé à cette dernière qu'en novembre 2000 elle a été informée de la décision du Directeur général, dans le cadre de l'examen permanent du Programme des activités sectorielles, d'organiser de nouvelles consultations avec les mandants sur les moyens de mieux intégrer le programme dans les activités concernant le travail décent. Suite aux diverses réformes intervenues, y compris l'introduction de la budgétisation stratégique, il est devenu impératif de voir comment les activités sectorielles peuvent s'insérer dans ce nouveau cadre et de veiller à ce qu'elles apportent une contribution et un appui aux objectifs opérationnels, indicateurs de performances et cibles des différents secteurs techniques selon le cas. Cet examen est également nécessaire pour déterminer comment les réunions sectorielles et leurs activités de suivi peuvent plus efficacement s'insérer dans le nouveau cadre. M. de Vries a rappelé que le Directeur général attache une grande importance à la dimension sectorielle des activités concernant le travail décent et à la nécessité d'intégrer les activités sectorielles dans les travaux du Bureau. Des consultations informelles avec les mandants ont commencé et devraient se poursuivre en vue de parvenir à un large soutien et éventuellement à un consensus en faveur d'un programme des activités sectorielles renforcé à même de répondre au nouveau cadre de mesures stratégiques de l'Organisation ainsi qu'aux besoins de ses mandants. Le Directeur général souhaite présenter le nouveau cadre des activités sectorielles à la commission STM en novembre 2001. Dans l'intervalle, le Bureau va recenser toutes les activités de l'OIT en cours ou prévues pour la prochaine période biennale contenant un certain degré de dimension sectorielle. Grâce aux apports fournis par le siège et les bureaux extérieurs, il sera possible d'obtenir une vue d'ensemble des activités sectorielles de l'OIT entreprises au niveau de l'Organisation. Il est proposé qu'un rapport sur les données recueillies soit

établi et présenté à la commission en novembre 2001, en même temps que les propositions pour les nouvelles orientations du Programme d'activités sectorielles.

5. M. Zellhoefer (vice-président travailleur) a confirmé que les organisations de travailleurs sont actuellement engagées dans d'intenses discussions avec le Bureau. Il a regretté qu'un rapport écrit sur la situation en cours n'ait pas été préparé et de ne pas pouvoir ainsi réagir de façon appropriée. Le groupe des travailleurs a eu l'occasion par le passé de se plaindre de l'hémorragie des ressources, et de l'absence d'un réel suivi des réunions sectorielles. Tout en soulignant le caractère unique et nécessaire de ces réunions pour rapprocher l'OIT de ses mandants, l'orateur a insisté sur le fait que de véritables activités de suivi devraient avoir lieu sur le terrain avec la participation des ministères gouvernementaux et des partenaires sociaux, et qu'il conviendrait de renforcer les ressources allouées au programme et le profil de celui-ci pour parvenir à des résultats concrets. Certaines questions, telles que l'impact de la mondialisation sur divers secteurs, ont été abordées ces dernières années, et il importe d'approfondir la réflexion sur divers éléments uniques pour les futurs domaines d'études. Pour améliorer la qualité des réunions, plusieurs domaines sont à explorer: l'innovation dans la communication et la diffusion des rapports; une meilleure utilisation du soutien technologique; les différents types et lieux de réunions. L'orateur n'a pas de propositions spécifiques à formuler concernant l'affectation des ressources, mais il espère que les gouvernements renforceront leur soutien aux réunions sectorielles, notamment à une plus grande participation des délégués gouvernementaux.
6. M. Jeetun (vice-président employeur) a indiqué que la révision du Programme des activités sectorielles n'était pas une nouveauté et que d'autres révisions avaient déjà eu lieu pour améliorer le programme. Il a souligné que les organisations de travailleurs ont agi d'une manière cohérente en approuvant le programme, qu'il considère comme le meilleur du BIT. Les réunions constituent des occasions uniques d'établir un réseau de contacts et elles profitent aussi bien aux gouvernements qu'aux organisations d'employeurs et de travailleurs. Elles permettent aussi à l'OIT d'être en contact avec la réalité de chaque secteur, tout en démontrant sa pertinence à l'échelon mondial. Les réunions offrent un cadre tripartite pour le dialogue social, et les discussions approfondies permettent aux participants de compléter leurs connaissances dans un contexte sectoriel. Il importe donc, pour que les nouvelles stratégies soient efficaces, qu'elles prennent en considération le point de vue des mandants sur toutes ces questions.
7. Le membre employeur de l'Autriche a déclaré qu'il faut être prudent lorsque l'on change une procédure qui donne toute satisfaction, et que des discussions approfondies seront impératives bien avant d'envisager un changement. Une fois le document soumis en novembre 2001, des discussions approfondies s'imposeront.
8. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a remercié le secrétariat pour son rapport oral et a insisté sur le fait que lorsque l'on se réfère aux consultations, dans les discussions, elles doivent aussi inclure les consultations avec les gouvernements. Les gouvernements doivent accroître leur participation dans les réunions, mais il leur est souvent difficile de dire qui seront les experts sectoriels compétents à la fois à même de tirer parti de la réunion et de faire profiter de leurs connaissances. Certains changements seraient opportuns, comme par exemple une plus grande intégration des travaux du Programme des activités sectorielles dans les activités des trois autres secteurs techniques du Bureau, l'amélioration du suivi des réunions, l'augmentation du nombre de réunions aux échelons, régional et sous-régional, et le développement de groupes de travail plus réduits tels que ceux actuellement proposés dans le secteur maritime.
9. Le représentant gouvernemental de l'Italie a soutenu les points de vue de son homologue de l'Allemagne et a souligné que les réunions sectorielles sont l'occasion d'obtenir une

foule d'informations sous forme d'expériences et de bonnes pratiques, qui peuvent trouver une application à l'échelon national.

10. M. Zellhoefer a fait savoir qu'il souhaitait connaître la réaction d'un plus grand nombre de gouvernements. Il a déclaré comprendre la difficulté pour ceux-ci de déterminer qui sont les experts compétents. Il était aussi d'accord avec un grand nombre de points soulevés par le vice-président employeur, en particulier la pertinence des réunions sectorielles pour les travailleurs, notamment lorsque des entreprises opérant dans les secteurs en question y participent. Il a proposé que le Bureau prépare un document informel pouvant servir de base à une consultation informelle des mandants pendant la Conférence internationale du Travail, en juin 2001, afin de faire progresser le débat. Etant donné qu'il est difficile de savoir si des décisions seront prises en novembre 2001, peut-être pourrait-on également envisager de fixer des échéances pour les décisions à prendre sur la révision?
11. M. de Vries a remercié les membres de la commission pour leurs interventions et a insisté sur le fait que d'autres consultations informelles auront lieu avec les mandants, y compris à l'occasion de la Conférence internationale du Travail à venir en juin, à la fois individuellement avec les groupes et sur une base tripartite.
12. La commission a pris note du rapport oral et des discussions qui ont suivi.

II. Composition et objet des réunions sectorielles qui se tiendront en 2002

13. La commission était saisie d'un document¹ sur la composition et l'objet des réunions sectorielles qui se tiendront en 2002. A sa réunion de novembre 2000, la commission a retenu les douze secteurs et thèmes à inclure dans le Programme des réunions sectorielles pour 2002-03. Ces secteurs et thèmes se retrouvent dans les Propositions de programme et de budget pour 2002-03. Il a été entendu que les réunions retenues pour 2003 et leur ordre du jour respectif seraient soumis à confirmation à la session de novembre 2001 du Conseil d'administration. Tenant compte de ce point, le Directeur général a élaboré des propositions sur les points suivants: durée et type des réunions, nombre des délégations, méthode de sélection des délégués, pays à inviter, pays à inclure dans la liste de réserve et objet de chacune des réunions qui se tiendront en 2002.
14. Présentant cette question, M. de Vries a indiqué que le Bureau a tenu compte dans toute la mesure possible de l'ensemble des critères mentionnés au paragraphe 4 du document, de même que des préférences des Etats Membres pour les diverses réunions. Une lettre a été envoyée aux gouvernements pour leur demander de répondre avant la date limite du 20 janvier 2001. Pour être en mesure d'élaborer ce document, on a tenu compte des réponses reçues au 6 février 2001. Malheureusement, un certain nombre de réponses ont été reçues après cette date, et l'orateur a proposé que les pays concernés soient ajoutés à la liste de réserve pour les réunions pour lesquelles ils ont manifesté un intérêt. La commission a accepté cette proposition.
15. La commission est convenue de recommander que la durée des réunions soit de cinq jours (du lundi au vendredi).

¹ Document GB.280/STM/2.

- 16.** Le type des réunions à tenir au titre du paragraphe 34 *b*) du document a fait l'objet d'un vaste débat. M. Jeetun a exposé le point de vue des employeurs, à savoir que toutes les réunions devraient être tripartites et qu'il serait déplacé d'exclure l'un quelconque des mandants, particulièrement si des progrès sont enregistrés dans le domaine social et dans celui du travail. Si l'on prend comme exemple la réunion sur les services de santé, les employeurs pourraient contribuer au débat national et enrichir le dialogue social, puisque de nombreux pays se dirigent vers une privatisation des soins de santé. La proposition relative à une réunion mixte sur les services de santé, telle qu'elle figure au paragraphe 11 du document, c'est-à-dire avec la participation de seulement sept représentants des employeurs du secteur privé, n'est donc pas acceptable, et l'orateur a instamment demandé que, de manière systématique, et non seulement au cas par cas, toutes les réunions soient tripartites.
- 17.** M. Zellhoefer a rappelé que, dans le passé, les réunions paritaires portaient sur les éléments clés du secteur public, comme l'éducation et les services de santé, dont les travailleurs étaient employés majoritairement par les gouvernements. S'il est exact que la part du secteur privé s'est accrue dans certains pays, 70 à 80 pour cent des services continuent à être fournis par le secteur public dans la quasi-totalité des pays, chiffre confirmé par le secrétariat. Cet avis a été soutenu par le représentant des travailleurs du Zimbabwe, qui a rappelé à la commission la situation des pays africains. Même si les services publics sont en diminution dans nombre de ces pays, en raison de l'ajustement, les soins de santé restent dans les mains des gouvernements. Pour améliorer ces services, il est indispensable que l'Etat patron participe aux réunions, en tant qu'homologue responsable. Cet avis a été repris par le représentant des travailleurs du Bénin, qui a souligné que la réalité des pays en développement, c'est que l'infrastructure des soins de santé appartient à l'Etat et que leur personnel travaille pour l'Etat. Ainsi, tout dialogue social véritable doit avoir lieu entre les partenaires réels.
- 18.** Parlant en sa qualité de porte-parole des gouvernements africains, la représentante du gouvernement du Ghana a demandé qu'on envisage de rendre toutes les réunions tripartites. Cet avis a été appuyé par le représentant du gouvernement de l'Inde et par le représentant du gouvernement de la Namibie. Cependant, en raison du développement des institutions parapubliques dans le secteur de la santé de nombreux pays africains, comme du fait que les autorités locales participent davantage à la fourniture des services de santé, le représentant du gouvernement de la Namibie a estimé également que les dispositions voulues devaient être prises pour que la réunion sur les services de santé tienne compte de ces évolutions.
- 19.** Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a rappelé qu'un nombre bien supérieur de réunions sectorielles avaient un caractère paritaire dans le passé, mais que, en raison de la privatisation à grande échelle constatée dans certains secteurs, comme les services publics de distribution et les postes et télécommunications, ces réunions sont devenues en fait tripartites. Dans le cas de l'éducation et des services de santé, le secteur public reste dominant, mais on pourrait peut-être augmenter légèrement le nombre des représentants des employeurs à la réunion sur les services de santé. Etant donné que la seule réunion paritaire proposée touche le secteur des services de santé et que cette réunion doit avoir lieu en octobre 2002, l'orateur a proposé que la décision soit repoussée jusqu'à la prochaine réunion de la Commission STM, en novembre 2001.
- 20.** Le président a soumis cette dernière suggestion à la commission. Les vice-présidents employeur et travailleur ont confirmé tous deux que cela permettrait d'étudier également les effets sur les coûts qu'entraînerait le fait que la réunion ne soit plus paritaire mais tripartite. La commission s'est mise d'accord pour repousser à novembre 2001 la décision sur le type de réunion à choisir pour les services de santé.

21. En ce qui concerne la méthode de sélection des participants, qui figure au paragraphe 34 c), les solutions proposées au paragraphe 7 ont été discutées. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a proposé de retenir la solution de l'alinéa a), étant donné que la constitution de délégations nationales tripartites crée une excellente occasion de pratiquer le partenariat social et le dialogue social. Cependant, les vice-présidents travailleur et employeur se sont déclarés en faveur de la formule du paragraphe 7 b), à savoir «que les représentants des gouvernements soient désignés par les gouvernements des pays sélectionnés et que les représentants des employeurs et des travailleurs soient désignés sur la base des propositions émanant de leur groupe au Conseil d'administration». Cette seconde formule a été adoptée par consensus.
22. Les alinéas d) et e) du paragraphe 34 ont été examinés au sujet des pays à inviter et des pays à inscrire sur une liste de réserve. La représentante du gouvernement du Ghana, s'exprimant au nom des gouvernements africains, a signalé à la commission que les gouvernements africains étaient désireux de participer aux réunions sectorielles, mais avaient besoin de l'aide de l'OIT pour surmonter leurs contraintes financières et budgétaires. Elle a informé le comité que le gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne a exprimé le vif désir de participer à la réunion sur la production de pétrole et de gaz et à celle sur les transports; le groupe gouvernemental africain a appuyé cette demande.
23. M. Zellhoefer a dit regretter que le gouvernement des Etats-Unis ne souhaite participer qu'à trois des réunions proposées et ait refusé de participer à la réunion sur le pétrole et le gaz, à celle sur les services postaux et autres services de communication et à celle sur les transports.
24. Le représentant du gouvernement de l'Inde a exprimé les remerciements de son gouvernement pour avoir été invité à participer à trois des six réunions. Cependant, l'Inde souhaite également participer à la réunion sur les services de santé et être inscrite sur la liste de réserve de cette réunion. Cette demande sera examinée pour novembre 2001.
25. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a demandé à la commission d'examiner les raisons pour lesquelles 81 Etats Membres seulement ont répondu à la lettre pour faire part de leur intérêt pour les réunions sectorielles, étant donné que les facteurs budgétaires ne peuvent expliquer à eux seuls un si faible taux de réponse. L'oratrice a déclaré que son gouvernement aurait du mal à trouver des experts pour les quatre réunions auxquelles il a déclaré vouloir participer. C'est pourquoi il est disposé à renoncer à sa participation à la réunion sur le pétrole et le gaz.
26. La commission a accepté cette proposition et a décidé d'inscrire la Jamahiriya arabe libyenne dans la liste des pays invités pour la réunion sur le pétrole et le gaz.
27. Sur demande du représentant du gouvernement de la Croatie au sujet du rôle de la répartition géographique dans la sélection des pays, M. de Vries a expliqué que, comme l'indique le paragraphe 4 du document, la répartition géographique est l'un des critères retenus, mais non le seul.
28. Le paragraphe 34 f), qui concerne l'objet des réunions, a été discuté. M. Zellhoefer a fait remarquer que le texte du paragraphe 13, qui concerne l'objet de la réunion sur les services de santé, aurait dû mentionner l'action au niveau national, ce qui sera examiné pour novembre 2001. En ce qui concerne la réunion sur les services des postes et des télécommunications, l'orateur a demandé que le Bureau fasse preuve de créativité dans la prise en considération des caractéristiques des sous-secteurs couverts. Il a également fait remarquer que l'objet de la réunion sur les transports, qui porte sur la restructuration de l'aviation civile, devrait mentionner les propositions en vue de l'action des gouvernements

et des organisations d'employeurs et de travailleurs, au niveau national comme au niveau international.

29. M. Jeetun a proposé qu'on apporte des changements au paragraphe 13 au sujet de l'objet de la réunion sur les services de santé, qui sera examiné pour novembre 2001.

30. *La commission recommande au Conseil d'administration que:*

- a) *la durée de chaque réunion soit de cinq jours civils;*
- b) *le type de réunion et le nombre de délégations soient conformes aux propositions des paragraphes 15, 19, 23, 27 et 31 du document GB.280/STM/2. La décision relative à la réunion concernant les services de santé sera reportée à la réunion de novembre 2001 de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes, à la 282^e session du Conseil d'administration;*
- c) *pour chaque réunion, les représentants des gouvernements soient désignés par les gouvernements des pays sélectionnés et que les représentants des employeurs et des travailleurs soient désignés sur la base de propositions émanant de leurs groupes respectifs au Conseil d'administration, conformément au paragraphe 7 b).*

31. *La commission recommande au Conseil d'administration d'approuver, sur la base du tableau figurant à l'annexe I, les propositions concernant:*

- d) *les gouvernements des pays devant être invités à se faire représenter;*
- e) *les gouvernements des pays à inscrire sur une liste de réserve;*
- f) *l'objet des réunions.*

III. Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles

- a) **Réunion tripartite sur les moyens d'assurer un développement agricole durable grâce à la modernisation de l'agriculture et de l'emploi dans une économie mondialisée**
(Genève, 18-22 septembre 2000)

32. La commission était saisie de la *Note sur les travaux*² de la Réunion tripartite sur les moyens d'assurer un développement agricole durable grâce à la modernisation de l'agriculture et de l'emploi dans une économie mondialisée.

² Document TMAD/2000/13, annexé au document GB.280/STM/3/1.

33. M. Schlettwein (gouvernement, Namibie), qui présidait la réunion, a résumé les travaux et a exprimé son entière satisfaction de la qualité des discussions qui avaient eu lieu sur cette vaste question. Pour l'orateur, le fait qu'il y ait eu certaines controverses et que les débats aient été animés est un bon signe de mise en pratique du dialogue social, d'autant plus que les décisions ont été atteintes par consensus. Les évaluations de la réunion ont été supérieures à la moyenne, et l'orateur a noté une correction à apporter aux résultats du questionnaire d'évaluation sur le point 1 concernant les «discussions de groupe sur les initiatives privées volontaires», qui faisait passer la moyenne de 2,9 à 3,1.
34. Le vice-président travailleur a remercié le Bureau au nom du groupe des travailleurs pour l'excellente qualité du rapport et s'est dit satisfait de constater que la réunion avait pu accomplir des progrès notables dans la reconnaissance du fait que l'application des normes fondamentales du travail et des normes du travail agricole devrait servir de mesure de l'agriculture durable. En particulier, les travailleurs ont appuyé le dispositif de la résolution sur les normes («la Réunion demande instamment aux Etats Membres de ratifier les huit conventions fondamentales et d'autres normes du travail pertinentes et récentes concernant le secteur de l'agriculture»), de même que la résolution importante sur les activités futures de l'OIT, qui invite la prochaine réunion sectorielle sur l'agriculture à «faire figurer à l'ordre du jour la question du dialogue social pour promouvoir l'application des normes fondamentales du travail» et demande au Directeur général du BIT «de réaliser une étude sur la négociation collective dans le secteur de l'agriculture qui comprendrait une évaluation des obstacles à la négociation et recenserait les mesures à prendre pour renforcer la capacité des partenaires sociaux à promouvoir la négociation collective». Le groupe des travailleurs a estimé que la réunion avait permis un échange de vues opportun, utile et direct en vue de la seconde discussion à la prochaine session de la CIT, dont on espère qu'elle débouchera sur l'adoption d'une nouvelle convention, complétée par une recommandation, sur la sécurité et la santé dans l'agriculture.
35. Le vice-président employeur a déclaré que les employeurs étaient satisfaits des résultats de la réunion, a remercié le président de sa direction compétente et a approuvé pleinement les points appelant une décision des paragraphes 4 et 5 du document du Bureau.
36. La représentante du gouvernement du Ghana, s'exprimant au nom des gouvernements africains, a rappelé à la commission que l'agriculture est la base de la plupart des économies africaines. Une agriculture durable exige que l'on pratique une agriculture hautement productive, mais aussi économiquement saine, et c'est là un défi qui nécessite les ressources correspondantes. La mondialisation donne un caractère d'urgence à la nécessité de mettre en place une agriculture durable, et l'Afrique a besoin d'une aide pour soutenir ses efforts tendant à améliorer la productivité. Par ailleurs, l'oratrice a transmis la suggestion du groupe selon laquelle les organes compétents des Nations Unies devraient mener des recherches sur les effets des organismes génétiquement modifiés, car il est à craindre que la dépendance envers le monde occidental pour les semences, dont certaines sont manipulées pour les rendre stériles, aggrave une situation déjà préoccupante. Le groupe a demandé que l'on mène une étude sur la manière dont la masse des agriculteurs africains pourrait bénéficier de la négociation collective dans le cadre de la résolution concernant les activités futures de l'OIT. En outre, le groupe s'est félicité de la résolution concernant la liberté d'association et les normes du travail applicables aux travailleurs agricoles, soulignant à ce sujet le rôle des femmes dans l'agriculture. Si, en Afrique, les femmes représentent de 60 à 80 pour cent de la main-d'œuvre agricole et produisent jusqu'aux deux tiers des cultures alimentaires, elles sont souvent privées de toute influence sur les politiques et projets agricoles.
- 37. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:***

- a) *d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux:*
- i) *aux gouvernements, en les invitant à communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
 - ii) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
 - iii) *aux organisations internationales intéressées;*
- b) *de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les vœux exprimés par la réunion au paragraphe 15 des conclusions et dans les parties pertinentes des résolutions.*

b) Réunion tripartite sur les pratiques de travail dans les industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement
(Genève, 16-20 octobre 2000)

38. La commission était saisie de la *Note sur les travaux*³ de la Réunion tripartite sur les pratiques de travail dans les industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement.
39. M^mc Sasso-Mazzufferi (membre employeur de l'Italie), qui avait présidé ladite réunion, a fait un bref exposé sur la conduite de ses travaux, rappelant incidemment tous les aspects positifs du dialogue social évoqués dans ce cadre. Malgré quelques moments de tension, les participants, surmontant certaines divergences, sont parvenus à des décisions constructives. Cette réunion, qui aura eu des retombées particulièrement intéressantes, s'est également signalée par une forte participation féminine – près de 40 pour cent – et par la qualité à la fois des documents de base et des interventions.
40. M. Jeetun a félicité la présidente de cette réunion et exprimé son accord pour le point soumis à décision.
41. M. Zellhoefer a rappelé combien les obstacles à l'instauration du travail décent dans le secteur du textile, de l'habillement et de la chaussure (THF) ont été épineux et nombreux au cours de la décennie écoulée. Ce secteur a connu une redistribution radicale de l'emploi, avec les deux tiers de la production mondiale désormais concentrés dans une seule et unique région. La réunion a adopté des conclusions particulièrement constructives, proposant certains principes généraux concernant plusieurs aspects importants – travail des enfants, travailleuses, zones franches d'exportation et initiatives bénévoles – mais n'ayant néanmoins pas vocation à se substituer à la législation nationale ou à la négociation collective. Le groupe travailleur a regretté que sur les quatre résolutions proposées, qui portaient respectivement sur le dialogue social et la négociation collective au niveau international, les codes de conduite d'entreprise à parties multiples, le secteur informel et l'action future de l'OIT, la réunion n'en ait adopté qu'une seule. L'exploitation inhumaine,

³ TMLFI/2000/11, annexe au document GB.280/STM/3/2.

particulièrement éhontée et difficilement imaginable dont certains travailleurs font l'objet reste un problème fondamental spécifique à ce secteur auquel il n'a toujours pas été proposé de réponse. A cela s'ajoute que non seulement la réalité de ces abus se trouve aujourd'hui contestée par certains, mais encore qu'un véritable mur s'oppose à toute discussion des problèmes cruciaux auxquels ces secteurs sont confrontés: négociation collective au niveau international; accords-cadres; codes de conduite – problèmes que les travailleurs ont soulevés à travers divers projets de résolution.

42. Le porte-parole du groupe gouvernemental africain a souligné qu'en Afrique les activités du secteur du textile, de l'habillement et de la chaussure sont, pour l'essentiel, l'apanage du secteur informel où les conditions endurées par les travailleurs sont déplorable. Le groupe a suggéré que l'OIT renforce sa coopération avec les gouvernements africains afin de parvenir à ce que, à travers l'éducation, la formation et le dialogue social, les conditions dans ce secteur finissent par atteindre un niveau correspondant à ce qui est normalement admis internationalement. Il s'est en outre déclaré favorable à toute proposition de réunion régionale ou sous-régionale spécifique à ce secteur.

43. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:*

a) *d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note des travaux:*

i) *aux gouvernements, en les invitant à communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressés;*

ii) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressés;*

iii) *aux organisations internationales intéressées;*

b) *de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les vœux exprimés par la réunion aux paragraphes 26 à 31 des conclusions et dans la partie pertinente de la résolution.*

IV. Rapport de la septième session du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant: implications pour l'OIT sur le plan des activités de suivi (Genève, 11-15 septembre 2000)

44. La commission était saisie d'un document⁴ concernant le rapport de la septième session du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant.

⁴ Document GB.280/STM/4.

45. M. Zellhoefer a regretté que le rapport de ce comité conjoint n'ait pas été diffusé en anglais avant le 20 mars et n'ait été disponible en français et en espagnol qu'à partir du 21 mars, ce qui a été un handicap pour son examen par l'ensemble de la commission. De tels retards sont à ses yeux inacceptables, surtout considérant que la réunion a eu lieu en septembre de l'année précédente et qu'un tel document appelle, de la part du Conseil d'administration, une recommandation s'adressant à la Commission de l'application des normes de la Conférence, laquelle siège au mois de juin de cette année.
46. Les membres travailleurs ont souligné que dans l'enseignement le dialogue social est assurément essentiel, y compris dans l'optique de la mise en place des institutions nécessaires à cette fin, et devait faire l'objet d'une attention prioritaire de la part de l'Organisation dans son ensemble. Les synergies entre IFP/DIALOGUE et IFP/SKILLS seraient à examiner. La résolution de la Conférence relative à la formation et à la mise en valeur des ressources humaines semble particulièrement d'actualité en ce qui concerne la profession enseignante. Le programme de formation d'ACTRAV/DECLARATION concernant les principes à la base des conventions fondamentales devrait être examiné en vue de son éventuelle extension à l'éducation et la formation professionnelle des enseignants, notamment au niveau national, en particulier pour des aspects tels que l'égalité, la discrimination et le travail des enfants. Pour ce qui est des cinq domaines que le comité conjoint a retenus comme devant faire l'objet d'une intervention de manière prioritaire, des consultations avec les organisations représentatives des enseignants au niveau international seraient nécessaires, au même titre d'ailleurs qu'une exploration des nouvelles modalités selon lesquelles les partenaires sociaux peuvent être impliqués.
47. Le rapport du comité conjoint fait ressortir, aux paragraphes 28 à 32, que la consultation des organisations représentatives des enseignants est très utile et doit être encouragée. Ce même document fait mention, sous son paragraphe 43, d'un rapport sur le profil statistique du corps enseignant dont il serait utile de pouvoir disposer. Il fait apparaître que les technologies de l'information ne se sont pas encore traduites par des améliorations sur les plans de la formation des enseignants, de leur salaire et de leur statut. Il met le doigt sur un certain nombre de domaines dans lesquels une détérioration a été constatée au fil du temps, et use même pour cela de termes assez forts puisqu'il va jusqu'à parler, comme aux paragraphes 65 à 69, de paupérisation.
48. M. Zellhoefer a jugé pour le moins surprenant qu'au paragraphe 77, le Sénégal et la Corée soient cités comme les meilleurs exemples de dialogue social. Le rapport fait état de diverses initiatives prises par l'OIT et l'UNESCO mais qui ne se sont pas encore traduites par des améliorations sensibles sur les plans du statut des enseignants ou de la qualité de l'enseignement. La situation au Sénégal se caractérise justement par une persistance du recours à des «volontaires» n'ayant pas la formation adéquate et ne percevant pas non plus la rémunération que celle-ci justifierait. Cette pratique, qui est hélas largement répandue dans la plupart des pays d'Afrique francophone et même en Inde, va précisément au rebours de la recommandation conjointe OIT/UNESCO. Au paragraphe 78 il est question des expériences d'autoévaluation conduites en Scandinavie, qui rappellent d'autres exemples valables, comme celui d'un projet de l'Union européenne qui avait associé (en 1997-1999) 111 établissements d'enseignement sélectionnés dans l'ensemble de l'Union européenne et de l'espace économique européen.
49. Les délais qui lui étaient impartis pour cette session étant écoulés, la commission est convenue que le reste des commentaires du groupe travailleur seraient présentés à la Commission LILS. D'autre part, les membres du bureau ont décidé d'un commun accord d'inclure dans le rapport de la commission (en tant qu'annexe II) deux déclarations écrites émanant l'une du groupe gouvernemental africain, et l'autre du gouvernement de l'Inde.

50. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration de prier le Directeur général de prendre en considération, en consultation s'il y a lieu avec le Directeur général de l'UNESCO, les propositions du comité conjoint en vue d'une action future de l'OIT et de l'UNESCO contenues dans les paragraphes correspondants de son rapport, notamment les paragraphes 124-131, pour la planification et la mise en œuvre des activités futures de l'OIT, en tenant dûment compte des ressources disponibles.*

**V. Rapport de la deuxième session
du Groupe de travail ad hoc mixte
OMI/OIT d'experts sur la responsabilité
et l'indemnisation à l'égard des créances
pour mort, lésions corporelles et abandon
des gens de mer**

(Londres, 30 octobre – 3 novembre 2000)

51. La commission a été saisie d'un document ⁵ présentant le rapport de la deuxième session du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation à l'égard des créances pour mort, lésions corporelles et abandon des gens de mer. Elle a adopté la recommandation présentée dans le document établi par le Bureau. Elle a accepté que, faute de temps, deux déclarations écrites, l'une émanant du groupe gouvernemental africain et l'autre du gouvernement de l'Inde, soient incluses dans son rapport (annexe III).

52. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration d'approuver la convocation d'une troisième session du groupe de travail, avec la participation de huit représentants de l'OIT (quatre représentants des gens de mer et quatre représentants des armateurs) sans frais pour le Bureau, au siège de l'OMI à Londres, du 30 avril au 4 mai 2001.*

Genève, le 23 mars 2001.

(Signé) M. Rimkunas,
Président.

Points appelant une décision: paragraphe 30;
paragraphe 31;
paragraphe 37;
paragraphe 43;
paragraphe 50;
paragraphe 52.

⁵ Document GB.280/STM/5.

Annexe I

Composition et objet des réunions sectorielles qui se tiendront en 2002

Type	Composition	Liste de réserve	Objet
Réunion sur la formation permanente dans les industries mécaniques et électrotechniques			
Tripartite	20 gouvernements: Afrique du Sud, Belgique, Chili, Chine, République de Corée, Egypte, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Hongrie, Inde, Japon, Malaisie, Mexique, Maroc, Pologne, Royaume-Uni, Sri Lanka, Thaïlande; 20 représentants des employeurs; 20 représentants des travailleurs.	Autriche, Bélarus, Burkina Faso, République centrafricaine, Equateur, Indonésie, République islamique d'Iran, Italie, Kenya, Liban, Norvège, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Portugal, Soudan, Suisse, République tchèque, Tunisie, Turquie, Zimbabwe.	Un échange de vues sur la nécessité d'une formation permanente dans les industries mécaniques et électromécaniques, et les implications sociales et du travail pour les parties concernées, sur la base d'un rapport élaboré par le Bureau à cet effet; l'adoption de conclusions comprenant des propositions d'actions à entreprendre par les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs à l'échelon national et par l'OIT; l'adoption d'un rapport sur les débats. La réunion pourra aussi adopter des résolutions.
Réunion sur l'évolution de l'emploi, du temps de travail et de la formation dans les industries extractives			
Tripartite	18 gouvernements: Afrique du Sud, Allemagne, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Etats-Unis, Ghana, Inde, Indonésie, Namibie, Pérou, Philippines, Pologne, Roumanie, Togo, Ukraine, Zambie; 18 représentants des employeurs; 18 représentants des travailleurs.	Argentine, Botswana, Burkina Faso, Colombie, Equateur, Finlande, Grèce, Guinée, République islamique d'Iran, Madagascar, Maroc, Mexique, Mongolie, Portugal, Royaume-Uni, Soudan, Suède, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande, Turquie, Uruguay, Zimbabwe.	Un échange de vues sur l'évolution de l'emploi, du temps de travail et de la formation dans les industries extractives, les implications sociales et du travail de ces faits nouveaux pour les parties concernées et le rôle du dialogue social pour aborder ces questions, sur la base d'un rapport élaboré par le Bureau à cet effet; l'adoption de conclusions comprenant des propositions d'actions à entreprendre par les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs à l'échelon national et par l'OIT; l'adoption d'un rapport sur les débats. La réunion pourra aussi adopter des résolutions.
Réunion sur la promotion de bonnes méthodes de relations professionnelles dans le secteur du raffinage du pétrole et de la production de pétrole et de gaz			
Tripartite	18 gouvernements: Bélarus, Cameroun, Chine, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, France, République islamique d'Iran, Japon, Jamahiriya arabe libyenne, Mexique, Mozambique, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Norvège, Roumanie, Trinité-et-Tobago, Venezuela; 18 représentants des employeurs; 18 représentants des travailleurs.	Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Autriche, Chili, Colombie, Finlande, Italie, Kenya, Liban, Lituanie, Maroc, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Soudan, Turquie, Zimbabwe.	Une discussion et un examen des différentes approches visant à promouvoir de bonnes relations professionnelles dans divers contextes géographiques, culturels, économiques et techniques, sur la base d'un rapport élaboré par le Bureau à cet effet; l'adoption de conclusions comprenant des propositions d'actions à entreprendre par les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs à l'échelon national et par l'OIT; l'adoption d'un rapport sur les débats. La réunion pourra aussi adopter des résolutions.

Type	Composition	Liste de réserve	Objet
Réunion sur l'emploi, l'employabilité et l'égalité de chances dans les services postaux et des télécommunications			
Tripartite	22 gouvernements: Argentine, Barbade, Canada, Chili, Chine, République de Corée, Croatie, Espagne, France, Inde, République islamique d'Iran, Japon, Kenya, Lituanie, Malte, Maroc, Portugal, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Slovaquie, Suisse, Zimbabwe; 22 représentants des employeurs; 22 représentants des travailleurs.	Autriche, Bahamas, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, République centrafricaine, Cuba, Chypre, Egypte, Emirats arabes unis, Estonie, Finlande, Grèce, Guinée, Italie, Kiribati, Liban, Luxembourg, Mali, Norvège, Panama, Philippines, Pologne, Saint-Marin, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay.	Un échange de vues sur l'emploi, l'employabilité et l'égalité de chances dans les services postaux et des télécommunications, les implications sociales et du travail sur ces faits nouveaux pour les partenaires sociaux et le rôle du dialogue social pour aborder ces problèmes, sur la base d'un rapport élaboré par le Bureau à cet effet; l'adoption de conclusions comprenant des propositions d'actions à entreprendre par les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs à l'échelon national et par l'OIT; l'adoption d'un rapport sur les débats. La réunion pourra aussi adopter des résolutions.
Réunion sur la restructuration de l'aviation civile: conséquences pour la direction et le personnel			
Tripartite	20 gouvernements: Autriche, Bénin, Brésil, Canada, République de Coré, Egypte, El Salvador, France, Kenya, Kiribati, Liban, Norvège, Pakistan, Pérou, Philippines, Royaume-Uni, Soudan, République tchèque, Venezuela, Zimbabwe; 20 représentants des employeurs; 20 représentants des travailleurs.	Bahamas, Bangladesh, Barbade, Burkina Faso, Cameroun, Cambodge, Chili, Chine, Croatie, Espagne, Finlande, Guinée, République islamique d'Iran, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Lituanie, Malte, Maurice, Maroc, Namibie, Roumanie, Suisse, Thaïlande.	Un échange de vues sur la restructuration de l'aviation civile et les conséquences pour la direction et le personnel, sur la base d'un rapport élaboré par le Bureau à cet effet; l'adoption de conclusions comprenant des propositions d'actions à entreprendre par les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs à l'échelon national et par l'OIT; l'adoption d'un rapport sur les débats. La réunion pourra aussi adopter des résolutions.

Annexe II

Déclarations écrites présentées au titre de la quatrième question de l'ordre du jour

a) *Déclaration présentée au nom du groupe des gouvernements africains*

Nous nous félicitons du rapport et des recommandations du comité conjoint. Nous sommes persuadés du caractère indispensable de l'éducation pour sortir l'Afrique de ses difficultés actuelles, et les enseignants, à cet égard, jouent un rôle indispensable. Nous appuyons la recommandation du comité tendant à n'accorder des ressources qu'à un nombre limité de domaines prioritaires, eu égard à leur rareté, et nous sommes d'accord avec les activités retenues. Nous nous félicitons en particulier de la recommandation sur la prévention du VIH/SIDA. Plusieurs documents et statistiques sur le VIH/SIDA tendent à montrer que l'Afrique subsaharienne possède le taux d'infection le plus élevé. Le Docteur Peter Piot, directeur exécutif de l'ONUSIDA, a déclaré en novembre 1999 que le SIDA est apparu comme la principale menace pour le développement de nombreux pays du monde. C'est cela qui rend la situation de l'Afrique encore plus désastreuse. L'éducation ayant été reconnue comme l'un des principaux moyens de lutte contre la pandémie du VIH/SIDA, l'incorporation des activités de prévention du VIH/SIDA dans tous les programmes éducatifs et de formation des enseignants permettra d'inculquer les connaissances sur cette maladie aux enfants des régions les plus reculées de l'Afrique.

Nous exhortons les deux institutions à tirer le meilleur parti des quelques ressources disponibles. Pour éviter le gaspillage et le double emploi des ressources, le groupe appelle également l'OIT et l'UNESCO à travailler en tandem avec l'OMS, l'ONUSIDA et leurs partenaires dans la lutte contre le VIH/SIDA. Il est clair pour tout le monde que la recommandation sur les enseignants et l'éducation en matière de VIH/SIDA impose une utilisation efficace des ressources. De toute évidence, sans l'assistance technique nécessaire, la recommandation restera un vœu pieux.

b) *Déclaration présentée par le gouvernement de l'Inde*

La contribution des enseignants constitue l'apport le plus décisif en matière d'éducation. La sélection et la formation des enseignants, leur compétence, leur motivation et leurs conditions de travail influent directement sur l'éducation des enseignants. La politique d'éducation adoptée en 1992 par l'Inde a pour but une amélioration substantielle des conditions de travail et de la qualité de la formation des enseignants; elle renforce également la responsabilité des enseignants vis-à-vis de leurs élèves et de leurs parents, de la société et de leurs homologues.

L'Inde a pris conscience du défi et de la menace que représente le VIH/SIDA pour les activités pédagogiques. La Déclaration de Dakar a reconnu le potentiel du système éducatif pour aider à réduire l'incidence du VIH/SIDA et à atténuer son impact sur la société. Il faut élaborer des programmes éducatifs privilégiant les connaissances compatibles avec les besoins locaux et reposant sur une approche multisectorielle en s'inspirant du programme éducatif récemment adopté par l'Inde.

Depuis son indépendance, l'Inde a accompli des progrès spectaculaires en matière d'éducation. Le principal défi à venir consiste à parvenir à une éducation de base pour tous et l'alphabétisation des adultes. La priorité est actuellement accordée à la formation non institutionnelle et à des formes souples de scolarité, par une augmentation des fonds consacrés à l'enseignement et en particulier à l'enseignement primaire.

Le gouvernement de l'Inde étudie actuellement les recommandations contenues dans le rapport du comité conjoint tout en gardant à l'esprit la nécessité d'accorder la considération nécessaire aux enseignants, qui ont un rôle déterminant à jouer dans la préparation de nos futures générations.

Annexe III

Déclarations écrites présentées au titre de la cinquième question à l'ordre du jour

a) *Déclaration présentée au nom du groupe des gouvernements africains*

Nous espérons que le projet de résolution sur les directives pour la fourniture d'une garantie financière en cas d'abandon des gens de mer (pp. 29-30), une fois approuvé, résoudra enfin la plupart des problèmes des marins originaires d'Afrique. Les marins abandonnés finissent parfois livrés à eux-mêmes, pratiquement sans argent et traités comme des immigrants illégaux. Immanquablement, la responsabilité de porter secours à ces marins revient à l'Etat dont ils sont ressortissants.

Le groupe des gouvernements africains aurait souhaité voir inscrite dans la résolution une clause interdisant le recrutement de marins en dehors des réseaux officiels, de la même manière que le paragraphe 3 du dispositif appelle les Etats Membres à mettre en place des coordonnateurs chargés de traiter la question de l'abandon des gens de mer.

A la sous-section 3.2 de l'annexe, notre groupe espère que l'appel lancé aux Etats pour qu'ils rapatrient leurs ressortissants qui auront été abandonnés sera l'exception et que les armateurs et les Etats du pavillon qui auront manqué à leurs obligations ne s'en tireront pas aussi aisément.

Nous approuvons les directives concernant les responsabilités des propriétaires de navires à l'égard des créances contractuelles pour lésions corporelles ou mort des gens de mer. Nous espérons que les propriétaires de navires appliqueront cette résolution de bonne foi une fois la résolution adoptée. Le groupe fait expressément référence aux dispositions pertinentes du texte et appelle les armateurs à honorer leurs obligations pour éviter aux marins et à leurs familles l'agonie à laquelle ils sont parfois confrontés lorsqu'ils essayent de réclamer ce qui leur est légalement dû, en cas de lésion ou de décès.

b) *Déclaration présentée par le gouvernement de l'Inde*

Avant tout, nous nous rallions au point de vue du Groupe de travail ad hoc mixte selon lequel les problèmes concernant les créances de l'équipage, qu'il s'agisse d'abandon ou de lésion corporelle ou de mort, ont pour origine notamment le droit des obligations et posent souvent des questions juridiques complexes lorsque des poursuites sont engagées devant une juridiction étrangère. Nous sommes également d'accord que les implications des cas de lésions corporelles et de mort de membres d'équipage dépassent de loin celles ayant trait à la question de l'abandon. En ce qui concerne «l'immigration et le rapatriement» (p. 9 du rapport), nous essayons actuellement d'amender la loi de 1958 sur la marine marchande afin d'y incorporer comme il convient les dispositions de la convention (n° 108) sur les pièces d'identité des gens de mer, 1958. Un séminaire national tripartite organisé à Cochin en Inde, qui a examiné la possibilité de ratifier la convention (n° 179) sur le recrutement et le placement des gens de mer, 1996, et la convention (n° 108) sur les pièces d'identité des gens de mer, 1958, a effectivement reconnu que la situation juridique internationale des gens de mer constituait une question importante, ce qui est également signalé dans le rapport du groupe de travail.

Sur la suggestion du groupe de travail, le gouvernement de l'Inde attend l'examen de la Convention de Vienne sur les relations consulaires, 1963, qui doit avoir lieu en avril/mai 2001. Peut-être qu'elle fournira des solutions aux problèmes liés aux cas d'abandon, de lésions corporelles et de décès de marins.

Nous estimons aussi que «la renégociation à posteriori» (les «quitus» mentionnés au paragraphe 6.9 du rapport) des dommages contractuels constitue une question importante, comme

l'a fait remarquer le groupe de travail. Nous aimerions que cette question soit traitée comme il se doit par le groupe de travail à sa prochaine session.

Nous sommes également d'accord avec le paragraphe 5.3 du rapport du groupe de travail que la protection sociale minimale à accorder aux marins nécessite des dispositions internationales en raison de la nature internationale de l'industrie des transports maritimes, car certaines législations nationales peuvent ne pas s'avérer adéquates.

Selon nous, si l'assurance obligatoire peut couvrir la responsabilité en cas d'abandon, de lésions corporelles ou de décès, elle risque de ne pas être compatible avec le concept de mutualité comme l'ont fait observer les clubs P&I. Toutefois, l'objectif ultime est que les marins et leurs familles se voient au moins offrir une protection minimale. Nous sommes également d'avis avec la France que le risque que les bons propriétaires subventionnent les mauvais est inhérent à l'assurance. A cet égard, nous pensons que le groupe de travail pourrait envisager la formulation d'un régime d'assurance adapté.

Nous avons fait connaître notre point de vue selon lequel la question de l'abandon, des lésions corporelles et des décès des marins nécessite une solution internationale et nous attendons avec intérêt la mise au point définitive des deux résolutions qui devraient être soumises à l'examen du Comité juridique de l'OMI en octobre 2001. D'une manière générale, le gouvernement de l'Inde soutient l'exercice OMI/OIT en cours. A cet égard, la National Union of Seafarers of India (NUSI) (Syndicat national des gens de mer de l'Inde) a également exprimé son soutien.